

La violence dans le cadre de fréquentations chez les adolescents de 15 à 17 ans au Canada, 2009 à 2022

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le mercredi 20 mars 2024

Selon les données autodéclarées recueillies en 2018, plus de 4 adolescents de 15 à 17 ans sur 10 (45 %) ont été victimes d'une forme quelconque de violence dans le cadre de fréquentations, et la violence psychologique est la plus courante.

Dans l'article de *Juristat* publié aujourd'hui et intitulé « [La violence dans le cadre de fréquentations chez les adolescents de 15 à 17 ans au Canada, 2009 à 2022](#) », on utilise les données autodéclarées tirées de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés de 2018 et les données déclarées par la police provenant du Programme de déclaration uniforme de la criminalité pour analyser les expériences en matière de violence dans le cadre de fréquentations chez les adolescents, de même que ses caractéristiques et ses conséquences. Aux fins de la présente étude, la violence dans le cadre de fréquentations comprend les actes criminels comme la violence physique et sexuelle, ainsi que les actes qui peuvent ne pas être considérés comme criminels, comme la violence psychologique. Étant donné qu'il arrive souvent que la violence dans le cadre de fréquentations ne soit pas signalée à la police et que les comportements violents n'atteignent pas tous le seuil criminel, le fait de présenter des données autodéclarées conjointement avec des données déclarées par la police permet de broser le tableau le plus complet de la violence dans le cadre de fréquentations chez les adolescents au Canada.

Plus de 4 adolescents de 15 à 17 ans sur 10 sont victimes de violence dans le cadre de fréquentations

Selon les données autodéclarées, plus de 4 adolescents de 15 à 17 ans sur 10 (45 %) ont été victimes de violence dans le cadre de fréquentations depuis l'âge de 15 ans. La violence psychologique (45 %) était la forme de violence la plus courante, venaient ensuite la violence physique (10 %) et la violence sexuelle (7 %).

Dans le cas des actes de violence psychologique, plus du tiers (36 %) des adolescents ont vu un partenaire agir jalousement et les empêcher de côtoyer d'autres jeunes hommes ou jeunes femmes. Plus de 1 adolescent sur 5 (22 %) a eu un partenaire qui lui a dit qu'il était dérangé, stupide ou bon à rien, et une proportion semblable (20 %) a eu un partenaire qui exigeait de savoir avec qui et où l'adolescent se trouvait en tout temps.

En ce qui concerne la violence physique et sexuelle dans le cadre de fréquentations, 6 % des adolescents ont indiqué qu'ils avaient été giflés et 4 % ont été frappés avec le poing ou un objet ou ont reçu des coups de pied ou ont été mordus. Chez les adolescentes en particulier, 7 % ont été forcées par un partenaire amoureux de se livrer à des actes sexuels contre leur gré et 5 % ont été forcées d'avoir des relations sexuelles (ou étaient avec un partenaire qui a tenté de les y forcer).

Le taux d'affaires de violence dans le cadre de fréquentations déclarées par la police dont les victimes sont des adolescents augmente depuis 2015

Bien que la majorité des cas de violence dans le cadre de fréquentations chez les adolescents ne soient pas signalés aux autorités, les données déclarées par la police montrent que de 2009 à 2022, il y a eu 239 victimes de violence criminelle dans le cadre de fréquentations pour 100 000 personnes de 15 à 17 ans. Après une période de baisse observée de 2009 à 2014 (-22 %), les taux de violence dans le cadre de fréquentations chez les adolescents de ce groupe d'âge ont augmenté de 33 % depuis 2015, en grande partie en raison de la hausse du nombre de signalements d'infractions sexuelles. Bien que les tendances d'une année à l'autre de la violence dans le cadre de fréquentations chez les adolescents correspondent aux tendances de l'ensemble des crimes violents déclarés par la police pour ce groupe d'âge, la violence dans le cadre de fréquentations chez les adolescents a connu une baisse moins marquée de 2009 à 2014 (-22 %) et une plus forte augmentation depuis 2015 (+33 %), comparativement aux taux de crimes violents chez les victimes adolescentes dans l'ensemble (-31 % de 2009 à 2014; +29 % depuis 2015).



En 2022, le taux d'affaires de violence dans le cadre de fréquentations déclarées par la police était environ neuf fois plus élevé chez les adolescentes (500 victimes pour 100 000 personnes) que chez les adolescents (57).

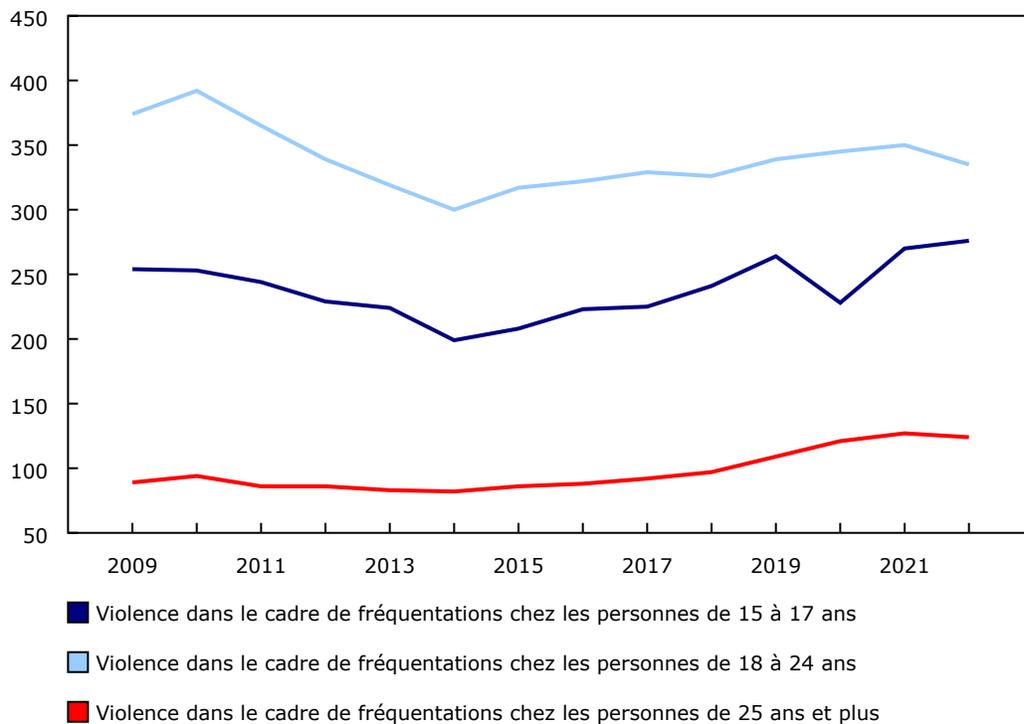
Le taux d'affaires de violence sexuelle déclarées par la police est le plus élevé chez les victimes qui sont des adolescents de 15 à 17 ans

Les adolescents de 15 à 17 ans qui ont été victimisés par un partenaire amoureux affichaient un taux d'affaires de violence sexuelle déclarées par la police (60 victimes pour 100 000 personnes) plus élevé que le taux pour d'autres infractions avec violence en 2022. Le taux de violence sexuelle dans le cadre de fréquentations chez les adolescents de ce groupe d'âge était également plus élevé que celui observé chez les victimes de 18 à 24 ans (43) et chez celles de 25 ans et plus (9). À l'instar des voies de fait, la violence dans le cadre de fréquentations chez les adolescents touche les filles de manière disproportionnée (taux de 116 victimes pour 100 000 filles par rapport à un taux de 5 victimes pour 100 000 garçons), comme c'est généralement le cas pour toutes les formes de violence sexuelle.

Graphique 1

Crimes violents chez les partenaires amoureux, affaires déclarées par la police, selon le groupe d'âge et l'année, Canada, 2009 à 2022

taux pour 100 000 personnes



Note(s) : Les taux sont calculés pour 100 000 personnes. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont l'âge a été codé comme étant inconnu, et celles dont l'âge était supérieur à 110 ans en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut un petit nombre de victimes au Québec dont on ignorait l'âge et qui ont été classées incorrectement dans la catégorie d'âge « 0 ». Ces renseignements reposent sur la base de données sur les tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire qui, depuis 2009, comprend des données représentant 99 % de la population du Canada. Par conséquent, les chiffres peuvent ne pas correspondre à ceux figurant ailleurs dans le présent rapport.

Source(s) : Base de données sur les tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire (3302).

Saviez-vous que nous avons une application mobile?

Accédez rapidement aux données du bout des doigts en téléchargeant l'[application StatsCAN](#), accessible gratuitement à partir des boutiques d'applications [App Store](#) et [Google Play](#).

Note aux lecteurs

L'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés (ESEPP) a permis de recueillir des renseignements sur les expériences vécues par les Canadiens en public, au travail, en ligne et dans leurs relations avec un partenaire intime. L'échantillon de l'ESEPP était composé de la population canadienne de 15 ans et plus habitant dans les provinces et les territoires, à l'exclusion des personnes vivant en établissement. La taille de l'échantillon pour les provinces était de 43 296 répondants et le taux de réponse était de 43,1 %. La taille de l'échantillon pour les territoires était de 2 597 répondants et le taux de réponse était de 73,2 %. Les données autodéclarées sur la violence dans le cadre de fréquentations chez les adolescents comprennent la violence perpétrée par un partenaire intime actuel ou ancien. Parmi les répondants adolescents de 15 à 17 ans qui ont dit avoir, ou avoir eu, un partenaire intime, 99 % étaient célibataires et n'avaient jamais été mariés (c.-à-d. que leur partenaire intime était un partenaire amoureux).

Le Programme de déclaration uniforme de la criminalité sert à recueillir des renseignements détaillés sur les affaires criminelles qui ont été portées à l'attention des services de police canadiens. Les renseignements recueillis comprennent les caractéristiques liées aux affaires, aux victimes et aux auteurs présumés. Les affaires de violence dans le cadre de fréquentations chez les adolescents qui sont déclarées par la police sont définies comme toute forme de crime violent commis contre un adolescent (âgé de 15 à 17 ans) où l'auteur présumé est un partenaire intime actuel ou ancien autre qu'un conjoint (c.-à-d. un petit ami ou une petite amie, un ex-petit ami ou une ex-petite amie ou un autre type de partenaire intime comme un partenaire de relations sans lendemain). En 2022, les données représentaient les services de police desservant 99 % de la population du Canada. L'âge de la victime est calculé en fonction de la date de fin d'une affaire déclarée par la police. Certaines victimes subissent de la violence au cours d'une certaine période, parfois pendant des années, et la police peut considérer qu'il s'agit d'une seule affaire continue. Il n'existe pas de renseignements sur le nombre et la date des différentes affaires pour ces victimes de violence continue.

Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête **3302**.

L'article de *Juristat* intitulé « [La violence dans le cadre de fréquentations chez les adolescents de 15 à 17 ans au Canada, 2009 à 2022](#) » (**85-002-X**) est maintenant accessible.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (infostats@statcan.gc.ca), ou communiquez avec les Relations avec les médias (statcan.mediahotline-ligneinfomedias.statcan@statcan.gc.ca).